

Produits énergétiquement efficaces: équipements de bureau et de communication, programme d'étiquetage Energy star

2000/0033(COD) - 03/10/2001 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de M. Eryl McNALLY (PSE, UK), le Parlement européen a approuvé la position commune sans y apporter d'amendements. À noter que la plénière a voté contre un amendement proposé par le rapporteur après que le Commissaire Michel Barnier ait fait une déclaration, avant le vote, et promis que la Commission allait présenter, au cours de la première moitié de 2002, une proposition qui garantirait que l'équiment de bureau particulièrement inefficace serait retiré du marché.